

DELIBERATION N° 2025-041
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, à 19 h 15 le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2025

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Antoine GRAZIANO, Damien GANDELLI

Absent : Hervé CASTILLO

Procuration de : M. Michel COLLOMB à M. Marcel CANNAT

Secrétaire de séance : M. Michel MOURONT

Objet de la délibération : Frais de participation au Congrès des Maires de France.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, expose à l'assemblée, que les 18, 19 et 20 novembre 2025, se déroulera à Paris le 107^{ème} Congrès des Maires de France et qu'il serait intéressant pour la Commune que Monsieur le Maire puisse y assister et propose aux adjoints et aux Conseillers Municipaux qui le désirent de participer à ce congrès.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : 10 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Approuve** l'expose de Monsieur MOURONT Michel,
- **Accepte** de prendre en charge la totalité des frais de participation au Congrès des Maire de France. Le remboursement par la Mairie de Réotier de ces frais est conditionné par la présentation de justificatifs et factures
- **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

